



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : École 051_St-André

Date d'évaluation du plan de lutte : 04 mai 2026

Date du CE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Année scolaire : 25-26

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le portrait global demeure inchangé sauf un changement de direction d'établissement à partir de février par intérim. La nouvelle direction d'établissement devrait être en poste pour l'année scolaire 26-27.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
 - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
-

Commentaires :

DM en place

La formation supervision active pour le SDG n'a pas eu lieu. À prévoir pour 26-27 lors d'une AG pour tous les membres du personnel.

Activités rassembleuses

Présence infirmière scolaire 3e cycle

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : La formation supervision active pour le SDG n'a pas eu lieu. À prévoir pour 26-27 lors d'une AG pour tous les membres du personnel.

.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Activités parents/enfants, parents bénévoles présents

Résultats du portrait école sur le site Internet

Faire connaître les projets et réalisations des élèves (basket ball)

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Application du modèle au besoin. Les interventions faites n'ont pas donné cours à des plaintes.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Ne jamais nommer les noms des élèves ayant signalé ou porté plainte et de rester discrets ;

S'assurer de la confidentialité lors de la compilation des événements d'intimidation ou de violence (endroit où les événements sont compilés) ;

Éviter les discussions informelles sur les cas d'intimidation ou de violence rapportés, dans des lieux communs à l'école (salon du personnel) et en dehors de l'école ;

Être sensible à qui l'on transmet l'information à la suite d'une intervention où des élèves sont impliqués et à la façon dont on le fait.

Cet élément est : à maintenir tel quel X à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel X à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel X à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Formation obligatoire MEQ disponible sur l'Intranet, les membres du personnel qui n'ont toujours pas suivi la formation ont jusqu'au 30 juin pour la compléter.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	X	☐
Le personnel est mobilisé.	X	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	X	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	X	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	X	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	X	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	X	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	X	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	X	☐	☐